

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2005

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs SALLIOU P. (Maire) – GEORGES Y. – LE FOLL M. – HENRY B. – FREMONT L. – COLLOBERT H. – THOMAS D. (Adjoints) – MABIN B. – LE BAIL M. - LE VEZOUET JP. – JONET S. – PERSONNIC A. – LE ROUX P. – LE MARREC Y. - GUENNIC M TH.- ANGER M. - MEUNIER J. – JOUANIGOT A. – KERHERVE J.

ABSENTS EXCUSES :

M. RICHARD Guy qui donne pouvoir à M. GEORGES Y.

ABSENTS :

M. PLOUX G. – M. SALAUN JC – MONNIER M. .

M. Loïc FREMONT a été désigné comme secrétaire de séance.

I Mairie – Approbation de l’APD (Avant Projet Définitif)

Le 22 Mars dernier, M. GOSSELIN, Architecte présentait l’Avant Projet Définitif et nous a transmis une estimation des travaux. En ce qui concerne l’aménagement de la Mairie, les travaux s’élèvent à 748 440.00 euros HT. Les travaux correspondant à la maison des associations s’élèvent à 176 000. 00 euros HT (tranche conditionnelle). Après une présentation de l’APD par M. Hervé COLLOBERT, et un montage vidéo réalisé par M. Loïc FREMONT, qui a permis de visualiser les plans de la nouvelle Mairie, à l’unanimité, le Conseil Municipal approuve ces montants.

II Révision PLU – Arrêt du projet et bilan de la concertation

Après une présentation des différentes zones du PLU par M. Hervé COLLOBERT, le Conseil Municipal, à l’unanimité approuve les documents préparés par le Cabinet « Paysages de l’Ouest », documents qui sont par ailleurs consultables en Mairie.

III SDE – Travaux de rénovation

M. Yves GEORGES expose qu’une vasque d’un foyer lumineux situé rue JL Martin a été cassée. Le coût des travaux s’élève à 130 euros TTC. A l’unanimité, le Conseil approuve le

remplacement de cette vasque. La commune versera 65 euros TTC au SDE, chargé de cette réparation.

IV SDE – Mise à disposition des ouvrages d'éclairage public – Convention financière « maintenance des installations d'éclairage public »

Après un exposé de M. Yves GEORGES, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer une mise à disposition au SDE des installations d'éclairage public existantes sur la commune, ainsi qu'une convention financière avec le syndicat pour la « maintenance des installations d'éclairage public ».

V Lotissement du Rucaër 2^e tranche – prix de vente du lot n°43

Une personne s'est présentée en Mairie pour acquérir le lot n°43 du lotissement du Rucaër, 2^e tranche. Le lot a une superficie de 595 m². A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer le prix à 25 euros le m².

VI Reconduction de la ligne de trésorerie

Le 1^{er} avril 2004, le Conseil Municipal autorisait le Maire à reconduire une ligne de crédit de 152 000 euros. Le 10 juin 2005, cette ligne de trésorerie arrive à échéance. Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise à reconduire cette ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor.

VII Propriété communale au bourg – Mandat de gestion locative

Après l'acquisition de la propriété de Mlle COLEOU, le Bureau Municipal a décidé de louer la maison à compter du 01 juin 2005. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier à l'Agence d'Armorique de GUINGAMP la gestion de cette location. Le prix de location a été fixé à 400 euros/mois. La rémunération de l'Agence d'Armorique s'élève à 6 % HT sur le montant du loyer.

VIII Personnel Communal – Création d'un poste d'ATSEM 2^e classe

Mme Sylvie LE GUILLOU a réussi le concours d'ATSEM. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de la nommer à ce grade, à temps non complet, et de supprimer le poste d'agent d'entretien qu'elle occupait pour cette même durée.

IX Caisse des Ecoles – Clôture des comptes.

A la demande du Trésorier Municipal, le Conseil Municipal décide de clôturer les comptes de la Caisse des Ecoles, la Caisse des Ecoles n'ayant pas fonctionné depuis 2002. Le reliquat s'élevant à 327.78 euros sera versé sur le budget de la commune.

X Questions diverses.

a) Zone du Restmeur : La création d'une zone d'activités près du Restmeur est toujours d'actualité. La CDC cherche à acquérir des terrains, ainsi qu'un promoteur.

- b) Gens du voyage : M. Pierre SALLIOU précise que les travaux concernant l'aire d'accueil des gens du voyage devraient commencer à PLOUMAGOAR. En ce qui concerne la présence de gens du voyage près du bouldrome, à PABU, une réunion entre les communes de la CDC a lieu ce jour à 20H30.

XI Informations

Mme Jacqueline MEUNIER fait part des nouveaux services offerts par le Comité de Service aux Personnes. Elle précise par ailleurs que l'assemblée générale du comité a lieu le jeudi 9 juin 2005 à 10H.

Mme Sylvie JONET informe que la commission des enfants se réunira le mercredi 15 juin 2005.

M. Loïc FREMONT précise que le numéro 13 de PABU Infos sera distribué le 10 juin 2005.

M. Bernard HENRY annonce que la bibliothèque organise une exposition sur la harpe, qu'un concours de boules aura lieu le 25 juin entre le conseil municipal, les associations et les employés communaux. Le 10 septembre 2005, se déroulera le forum des associations.